

ANNEXE 1

Schémas relatifs à l'ordre contigu (art. 54)

- LF: largeur du front d'implantation obligatoire
- Pmax: profondeur maximale du bâtiment
- Pmin: profondeur minimale du bâtiment
- DL: distance à la limite (limite arrière)
- DA: distance à l'axe de la route
- HT: hauteur totale

